



Vous vous engagez à respecter les recommandations sanitaires et le protocole du ministère des sports dans le cadre du post confinement lié au covid -19.
(document joint : RECOMMANDATIONS ET PROTOCOLE - STRATÉGIE NATIONALE DE DÉCONFINEMENT - REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES – RANDONNÉES PEDESTRES - PÉRIODE DU 11 MAI AU 2 JUIN 2020)

Si vous avez été atteint du covid-19, vous devez fournir un certificat médical avant la participation à la randonnée.

Si vous êtes atteint d'une pathologie chronique, il est fortement conseillé de consulter son médecin au préalable.

Vous devez vous munir d'un masque, de gel hydroalcolique ou de savon, d'eau et de lingettes pour vous laver les mains.

En cas de co-voiturage, il ne doit y avoir qu'une seule personne par rangée de siège (sauf dans le cas d'un couple déjà constitué) et chaque occupant doit être muni d'un masque.

Le G.O. veillera aux respects des consignes, et dans ce cadre vous devez suivre ses instructions. **Tout manquement fera l'objet d'une exclusion du groupe de randonnée.**

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

déclare avoir pris connaissance du document cité ci dessus et m'engage à respecter scrupuleusement ces recommandations.

Date :

Signature